Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 063-444897300-20250317-DEL2025002-DE

MASSIF DU SANCY
Auvergne France

DELIBERATION N° 2025-002

OBJET : Personnel : Création postes saisonniers printemps/été 2025

Le **17 mars 2025 à 17h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **18 février 2025**
Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **2** - Votants : **13.**

Présents : Jean-François CASSIER, Dominique ALAMARGOT, Stéphane CREGUT, Jean-Michel FALGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Patrick SEBY, Pierre SIMON.
Excusés : Joffrey CHALAPHY, Alphonse BELLONTE (pouvoir Amélie PANCRACIO), François CONSTANTIN, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Jacques PERRON, Marine - Alice POIZOT, Henri VALETTE (pouvoir Jocelyne MANSANA).
Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

****

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison printemps/été 2025, M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

Conseillers touristiques :

- 1 poste - Echelon employé 1.1 - Indice [redacted] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 01/04/25 au 31/05/25
- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice [redacted] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/06/25 au 28/09/25
- 2 postes - Echelon employé 1.2 - Indice [redacted] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/06/25 au 31/10/25
- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice [redacted] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 16/06/25 au 31/08/25
- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice [redacted] à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 16/06/25 au 30/09/25

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
- **AUTORISE** les créations de postes saisonniers tels que proposés ci-dessus.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY

OFFICE DE TOURISME DU SANCY
MASSIF DU SANCY
4 boulevard Mirabeau - 63240 Le Mont-Dore

Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 01/04/2025
Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication